

OANDA (CANADA) CORPORATION ULC

Pour la version française, voir ci-dessous

API LICENSE AGREEMENT

This API License Agreement is effective from June 24, 2024. For the API License Agreement immediately prior to this date click here - https://pages.oanda.com/ocan-api-license-previous

This API License Agreement (this "Agreement") sets out the legally binding terms and conditions between you ("Licensee") and OANDA (Canada) Corporation ULC ("OANDA").

1.0 **DEFINITIONS**

- (a) "Documentation" means OANDA's standard documentation, in any medium, which is delivered to Licensee under this Agreement, including any manuals, specifications, instructions, forms, and complete or partial copies of the foregoing.
- (b) "OANDA Practice" means the OANDA proprietary computer game which simulates the execution of currency exchange transactions and maintains virtual currency exchange accounts.
- (c) "OANDA Accounts" means the Licensee's OANDA Practice account and OANDA System account and sub-accounts.
- (d) "OANDA API" means the OANDA proprietary software product for:
 - i. creating custom interfaces to the OANDA System;
 - ii. accessing the OANDA Rate Feed in order to retrieve OANDA Rates;
 - iii. accessing OANDA Accounts information, including account transaction history; and
 - creating automated trading systems for issuing Transactions to the OANDA System or OANDA Practice.
- (e) "OANDA Rate Feed" means the OANDA System streaming real-time feed of OANDA Rates.
- (f) "OANDA Rates" means real-time currency exchange rates.
- (g) "OANDA System" means the OANDA proprietary computer software system for executing Transactions and maintaining currency exchange accounts.
- (h) "OANDA Customer Agreement" means the agreement between OANDA and Licensee pursuant to which Licensee may operate an OANDA Account on the OANDA System.
- (i) "License Fees" mean the fees Licensee is required to pay to OANDA for licensing the Licensed Materials.
- (j) "Licensed Materials" means: (i) the OANDA API; (ii) the OANDA Rate Feed; (iii) the OANDA Rates; (iv) the Documentation; (v) any other materials provided by OANDA under this Agreement; and (vi) all upgrades, revisions, fixes, updates or enhancements to any of the foregoing.
- (k) "Proprietary Information" means the Licensed Materials, any third party software licensed with or as part of the Licensed Materials, and any information of OANDA's or relating to OANDA, including but not limited to any product or pricing information, business practices, installation techniques, maintenance procedures, services and support, methods, strategies, plans, and any other information identified or reasonably identifiable as confidential and proprietary.
- (l) "Transaction" means a foreign exchange transaction for the purposes of speculative currency trading or for currency-risk hedging.
- (m) "Unauthorized Activity" means any money laundering, arbitrage, scalping or pip-hunting activities, or any other activity involving the purchase of currency on one market for the immediate resale on another market in order to profit from a price discrepancy or price error.

2.0 LICENSE GRANT, OWNERSHIP AND RELATED RIGHTS

3.0 License Grant.

Subject to this Agreement, OANDA grants Licensee a limited, non-exclusive, terminable license to use the Licensed Materials during the term of this Agreement, solely for the purposes of:

- (a) creating custom interfaces to the OANDA System;
- (b) accessing the OANDA Rate Feed in order to retrieve OANDA Rates;
- (c) accessing OANDA Accounts information, including account transaction history; and
- (d) creating automated trading systems for issuing Transactions to the OANDA System or OANDA Practice.

3.1 Limitations on Use.

Licensee agrees that Licensee will:

- (a) make no more copies of the Licensed Materials than are necessary for Licensee's installation of the Licensed Materials and to create back up copies for archival or emergency restart purposes;
- (b) maintain a log of the number of and location of all originals and copies of the Licensed Materials;
- (c) include OANDA's copyright, trademark and proprietary notices on any complete or partial copies of the Licensed Materials or Proprietary Information in the same form and location as the notice on any original work;
- (d) not modify any Documentation, including any user manuals;
- (e) not modify, translate, reverse engineer, decompile or disassemble the Licensed Materials;
- (f) not sublicense, transfer, assign or rent the Licensed Materials, other than as permitted in this Agreement;
- (g) use the OANDA System and the Licensed Materials for its own internal use only;
- (h) not permit any third party to use the OANDA System or the Licensed Materials; and
- (i) not transmit, publish, disseminate, duplicate, display, disclose, offer or otherwise provide, in any form whatsoever, the OANDA Rates to any third party.

3.2 Ownership.

OANDA represents that it has all necessary rights, title or interests in the Licensed Materials sufficient to grant Licensee the license set out in this Agreement. Licensee acknowledges that OANDA or OANDA's licensors own the Licensed Materials, including any and all related copyright, patent, trade secrets, moral rights and other intellectual property rights, and that Licensee has no right, title, or interest in the Licensed Materials, except for the right to use them as permitted by this Agreement. Licensee agrees that OANDA will own any improvements or modifications to the Licensed Materials. Licensee also acknowledges that OANDA may continue to make changes to and enhance the Licensed Materials and that those changes and enhancements will be owned by OANDA.

4.0 DELIVERY, INSTALLATION AND SUPPORT

4.1 Delivery and Installation.

Within five (5) business days of the Effective Date of this Agreement, OANDA shall electronically deliver the Licensed Materials to Licensee. All Licensed Materials will be sent to Licensee's designated email

address as specified in Section 18.12 (Notices). Licensee agrees to be responsible for installation of the Licensed Materials.

4.2 Support.

During the first sixty (60) days following the Effective Date (the "Initial Period"), OANDA will provide Licensee with up to two free hours of telephone support during OANDA's regular customer support hours. Additional telephone support during the Initial Period, and telephone support after the Initial Period, can be purchased from OANDA at the prevailing rate.

5.0 PRICE AND PAYMENT

5.1 License Fees.

In consideration for the license granted in this Agreement, Licensee agrees to pay to OANDA the License Fees, if any, in accordance with any terms set out therein.

5.2 Payment Terms.

All payments made under this Agreement are non-refundable. All amounts will be due at the time the applicable service is provided or expense is incurred. Amounts unpaid for thirty (30) calendar days after the due date will bear interest from the due date at a rate of one and one-half percent (1½%) per month. Time is of the essence for all payments due under this Agreement.

5.3 Taxes.

The License Fees and other amounts listed in this Agreement do not include any sales, use, property, excise, value added, gross receipts, or other taxes, or any import or export duties, all of which will be paid by Licensee. This section does not apply to taxes based on OANDA's net income or employer contributions.

6.0 LICENSEE WARRANTIES

Licensee represents, warrants and agrees that:

- (a) It is not in default of its OANDA Customer Agreement;
- (b) Its operation of its business, if any, and its transactions with OANDA are in compliance with all applicable laws and regulations;
- (c) No governmental consents or approvals are required for the operation of its business, if any, or its transactions with OANDA or, if any such consents or approvals are required, all such consents and approvals have been obtained; and
- (d) It is sophisticated with respect to foreign exchange trading and is capable of making its own trading decisions.

7.0 RISK ACKNOWLEDGEMENT

Licensee acknowledges that:

- (a) there are serious risks associated with using an automated trading system ("ATS") for the purposes of trading in foreign exchange;
- (b) developing and programming an ATS is a complex, subtle and painstaking process. ATS design and/or programming errors can lead to undesired, erratic and/or unexpected trading behaviour and can result in large trading losses, up to and including the loss of all funds in the OANDA Account;
- (c) an ATS should only be designed, programmed and maintained by persons who are expert and qualified in these areas;

- (d) an ATS must be fully verified and tested in the OANDA Practice environment prior to its use in the OANDA System; and
- (e) the performance of an ATS must be closely supervised and an ATS used in the OANDA System should not be left to run unattended.

8.0 CONFIDENTIALITY

Licensee will maintain the confidentiality of, and will not disclose or use any Proprietary Information, without OANDA's prior express written consent except as permitted by this Agreement. Licensee agrees that it:

- (a) will limit access to the Proprietary Information only to those of its employees, consultants and agents who require access to the Proprietary Information; and
- (b) will ensure that those persons are bound by confidentiality obligations no less strict than those set out in this Agreement.

Licensee agrees that a breach of its confidentiality obligations will cause immediate and irreparable monetary damage to OANDA and that the OANDA will be entitled to injunctive relief in addition to all other remedies.

9.0 DISCLAIMER OF WARRANTIES

9.1 Accuracy and Reliability of Information Disclaimer.

THE LICENSED MATERIALS AND THE OANDA SYSTEM ARE PROVIDED "AS IS". EXCEPT TO THE EXTENT REQUIRED BY APPLICABLE LAW, OANDA MAKES NO WARRANTIES OR REPRESENTATIONS OF ANY KIND REGARDING: (A) THE UP-TO-DATENESS, ACCURACY, TIMELINESS OR COMPLETENESS OF ANY INFORMATION CONTAINED WITHIN OR AVAILABLE THROUGH THE USE OF THE OANDA SYSTEM OR THE LICENSED MATERIALS, INCLUDING BUT NOT LIMITED TO THE OANDA RATES; (B) THE RESULTS OBTAINED BY LICENSEE OR ANY THIRD PARTY FROM THE USE OF THE OANDA SYSTEM OR THE LICENSED MATERIALS; AND (C) ANY INFORMATION PROVIDED BY THIRD PARTIES AND ACCESSIBLE ON OR THROUGH THE USE OF THE OANDA SYSTEM OR THE LICENSED MATERIALS.

9.2 Warranty Disclaimer.

EXCEPT TO THE EXTENT REQUIRED BY APPLICABLE LAW, OANDA: (A) DISCLAIMS ANY EXPRESS OR IMPLIED WARRANTIES AND CONDITIONS, INCLUDING WITHOUT LIMITATION ANY WARRANTIES AS TO NON-INFRINGEMENT, MERCHANTABILITY OR FITNESS FOR A PARTICULAR PURPOSE; AND (B) DOES NOT WARRANT THAT THE OANDA SYSTEM, THE LICENSED MATERIAL, OR ANY CONTENT THEREIN WILL BE UNINTERRUPTED OR ERROR FREE, OR THAT DEFECTS WILL BE CORRECTED.

9.3 Security Disclaimer.

LICENSEE ACKNOWLEDGES AND AGREES THAT LICENSEE IS SOLELY AND EXCLUSIVELY RESPONSIBLE FOR THE CONTROL, OPERATION AND SECURITY OF TRANSACTIONS AND COMMUNICATIONS MADE THROUGH ITS ACCESS TO OR USE OF THE OANDA SYSTEM AND THE LICENSED MATERIALS. LICENSEE ACKNOWLEDGES THAT THERE ARE RISKS ASSOCIATED WITH UTILIZING AN INTERNET-BASED DEAL EXECUTION TRADING SYSTEM INCLUDING, BUT NOT LIMITED TO, THE FAILURE OF HARDWARE, SOFTWARE, AND INTERNET CONNECTIONS. LICENSEE ACKNOWLEDGES THAT OANDA DOES NOT CONTROL SIGNAL POWER, ITS RECEPTION OR ROUTING VIA THE INTERNET, CONFIGURATION OF LICENSEE'S EQUIPMENT OR RELIABILITY OF ITS CONNECTION, AND OANDA SHALL NOT BE RESPONSIBLE FOR ANY COMMUNICATION FAILURES, DISRUPTIONS, ERRORS, DISTORTIONS OR DELAYS LICENSEE MAY EXPERIENCE WHEN TRADING VIA THE INTERNET USING THE OANDA SYSTEM OR THE LICENSED MATERIALS.

9.4 Trading Risk Disclaimer.

LICENSEE ACKNOWLEDGES THAT CURRENCY TRADING, INCLUDING BUT NOT LIMITED TO MARGINED CURRENCY TRADING, IS ONE OF THE RISKIEST FORMS OF INVESTMENT

AVAILABLE IN THE FINANCIAL MARKETS AND IS SUITABLE FOR INSTITUTIONS AND SOPHISTICATED INDIVIDUAL INVESTORS ONLY. LICENSEE ACKNOWLEDGES THAT THE OANDA SYSTEM AND THE LICENSED MATERIALS PERMIT LICENSEE TO TRADE FOREIGN CURRENCIES ON A HIGHLY LEVERAGED BASIS. LICENSEE UNDERSTANDS AND ACKNOWLEDGES THAT DEPENDING ON THE AMOUNT OF LEVERAGE LICENSEE IS USING, A CHANGE IN CURRENCY EXCHANGE RATES COULD CAUSE LICENSEE TO LOSE SOME OR ALL OF ITS ENTIRE INVESTMENT. LICENSEE ACKNOWLEDGES THAT IT IS AWARE OF THE RISKS OF ENGAGING IN CURRENCY TRADING USING THE OANDA SYSTEM AND THE LICENSED MATERIALS AND THAT IT SHALL USE AND ACCESS THE OANDA SYSTEM AND THE LICENSED MATERIALS AT ITS OWN RISK.

10.0 LIMITATION OF LIABILITY

10.1 Limitation of Liability.

THE USE OF THE OANDA SYSTEM AND THE LICENSED MATERIALS IS AT LICENSEE'S OWN RISK, AND LICENSEE ASSUMES FULL RESPONSIBILITY AND RISK OF LOSS IT MAY SUFFER AS A RESULT OF USING, OR ACCESSING THE OANDA SYSTEM AND LICENSED MATERIALS, OR DOWNLOADING ANY CONTENT THEREON. EXCEPT TO THE EXTENT THAT LIABILITY UNDER ANY APPLICABLE LAW OR REGULATION CANNOT BE EXCLUDED: (A) OANDA IS NOT LIABLE FOR LOSS OR DAMAGE OF ANY KIND WHATSOEVER ARISING AS A RESULT OF INFORMATION OR PRICES (INCLUDING WITHOUT LIMITATION OANDA RATE INFORMATION) PUBLISHED ON OR FURNISHED THROUGH THE OANDA SYSTEM OR THE LICENSED MATERIALS, OR ANY ERRORS OR OMISSIONS OF THE OANDA SYSTEM OR THE LICENSED MATERIALS; (B) OANDA SHALL HAVE NO LIABILITY ARISING FROM ORDERS, INVESTMENT DECISIONS OR PURCHASES OF THIRD PARTY GOODS OR SERVICES (INCLUDING FINANCIAL INSTRUMENTS AND CURRENCY) BASED ON INFORMATION PUBLISHED ON OR FURNISHED THROUGH THE OANDA SYSTEM OR THE LICENSED MATERIALS; AND (C) UNDER NO CIRCUMSTANCES SHALL OANDA OR ITS OFFICERS, DIRECTORS, EMPLOYEES, AGENTS, VENDORS, SUPPLIERS OR DISTRIBUTORS BE LIABLE UNDER THIS AGREEMENT TO LICENSEE OR ANY THIRD PARTY FOR ANY INDIRECT, SPECIAL, INCIDENTAL, PUNITIVE OR CONSEQUENTIAL LOSS OR DAMAGES OR ANY OTHER SIMILAR DAMAGES UNDER ANY THEORY OF LIABILITY (WHETHER IN CONTRACT, TORT, STRICT LIABILITY OR ANY OTHER THEORY), THAT ARE DIRECTLY OR INDIRECTLY ATTRIBUTABLE TO THE USE OF, OR THE INABILITY TO USE, THE OANDA SYSTEM OR THE LICENSED MATERIALS, OR ANY CONTENT CONTAINED THEREON, EVEN IF OANDA HAS BEEN INFORMED OF THE POSSIBILITY THEREOF.

10.2 Cumulative Liability.

OANDA'S TOTAL CUMULATIVE LIABILITY TO LICENSEE FOR ANY LOSS, COSTS, CLAIM OR DAMAGES OF ANY KIND ARISING OUT OF OR RELATED TO THIS AGREEMENT WILL NOT EXCEED THE AMOUNT OF THE LICENSE FEES PAID BY LICENSEE TO OANDA UNDER THIS AGREEMENT DURING THE THREE MONTHS IMMEDIATELY PRECEDING THE DATE AT WHICH SUCH CAUSE OF ACTION FIRST AROSE. THIS LIMITATION ON LIABILITY WAS AND IS AN EXPRESS PART OF THE BARGAIN BETWEEN OANDA AND LICENSEE AND WAS A CONTROLLING FACTOR IN THE SETTING OF THE FEES PAYABLE TO OANDA UNDER THIS AGREEMENT.

11.0 INDEMNIFICATION

Licensee agrees to defend, indemnify and hold OANDA harmless against any and all claims, losses, liabilities, awards and costs (including legal fees and expenses) arising out of or related to: (a) Licensee's breach of this Agreement; (b) Licensee's use of the OANDA System or Licensed Materials in breach of this Agreement; (c) Licensee's breach of any of OANDA's rights, including but not limited to any intellectual property rights; (d) Licensee's violation of any applicable law, rule or regulation; (e) any failure on Licensee's part to maintain the security of any security devices or procedures used in or in association with the OANDA System or the Licensed Materials; and (f) any third-party claims arising out of, or relating to, Licensee's use of, or inability to use, the OANDA System, the Licensed Materials or any Transaction resulting therefrom.

12.0 CHANGES TO THE LICENSED MATERIALS

12.1 Changes to the Licensed Materials.

OANDA may change, suspend, terminate or discontinue any aspect of the Licensed Materials, including the availability of any services, information features or functions accessible by means of the Licensed Materials, on no less than one (1) day advance notice to Licensee.

12.2 Revisions to the OANDA API.

OANDA may, from time-to-time, provide Licensee with revisions to the Licensed Materials (the "Revised Licensed Materials"). Licensee shall discontinue its use of all prior versions of the Licensed Materials in favour of the Revised Licensed Materials. While it is OANDA's intention that the Revised Licensed Materials shall be backward-compatible with the immediately prior version of the Licensed Materials, OANDA does not guarantee or warrant that this shall be so, and OANDA shall have no liability whatsoever to Licensee for any failure of the Revised Licensed Materials to be backward-compatible with any prior version of the Licensed Materials.

13.0 TERMINATION

13.1 Termination Upon Notice.

Either party may terminate this Agreement upon no less than one (1) day written notice to the other party.

13.2 Termination For Cause.

If:

- (a) Licensee is in default or breach of any covenant, obligation or condition contained in this Agreement or in the OANDA Customer Agreement, and if such default is not cured within ten (10) days of receipt of written notice from OANDA;
- (b) any representation or warranty made by Licensee in this Agreement or in the OANDA Customer Agreement, shall prove to be or have been incorrect or misleading in any material respect;
- (c) Licensee engages in any Unauthorized Activity;
- (d) Licensee's use of the OANDA API causes damage to OANDA's platform;
- (e) Licensee contravenes the provision of Section 15.0 hereof;
- (f) Licensee makes any assignment in bankruptcy or makes any other assignment for the benefit of creditors, is adjudged bankrupt or files a petition or proposal to take advantage of any act of insolvency; or
- (g) a trustee, receiver, receiver and manager, interim receiver or other entity with similar powers is appointed in respect of Licensee or in respect of all or all of any substantial portion of its property or assets,

then OANDA may, at its option, forthwith suspend Licensee's use of its OANDA System Account and/or terminate this Agreement without further written notice.

13.3 Effect of Termination

Immediately upon termination of this Agreement for any reason whatsoever:

- (a) the license to use the Licensed Materials will be immediately revoked;
- (b) Licensee will forthwith destroy or return to OANDA all Licensed Materials and Proprietary

Information, and in the event of destruction, Licensee will provide OANDA with documentation certifying such destruction;

- (c) Licensee will pay to OANDA any unpaid amounts owing to OANDA, including but not limited to the License Fees; and
- (d) no refund will be payable in respect of any License Fees or other amounts paid hereunder.

14.0 NO ARBITRAGE

Licensee agrees and acknowledges that it shall not use the OANDA System or the Licensed Materials in order to engage in any Unauthorized Activity. OANDA reserves the right to reverse any Transaction, where in OANDA's reasonable opinion, such Transaction involved any Unauthorized Activity.

15.0 USE OF DATA

- (a) Licensee agrees that it will not communicate, resell or otherwise make available, or permit to be communicated or otherwise made available, any Licensed Material (or any part thereof) to any third party, and that it will not re-transmit the same from its premises for any purpose, including re-transmission to other premises of the Licensee, without written permission from OANDA.
- (b) In the event Licensee becomes aware of any unauthorized use by a third party of Licensed Material licensed to Licensee, Licensee will give OANDA prompt notice thereof. Licensee will, thereafter, cooperate with OANDA in investigating the same.
- (c) To the extent Licensee's actual usage of Licensed Material at any time exceeds the authorization specified hereunder, OANDA reserves the right to impose, and Licensee hereby agrees to pay, OANDA's prevailing charges corresponding to Licensee's actual usage of Licensed Material. Any violation of these provisions may be deemed by OANDA to be a material breach of the terms of this Agreement.
- (d) Licensee agrees that it shall not use the Licensed Material:
 - (i) to defame, abuse, harass, threaten or otherwise violate the legal rights of any third party; or
 - (ii) in association with the sale of any service or product which is discriminatory, obscene, defamatory, indecent or unlawful, or which in the reasonable opinion of OANDA, would reflect negatively upon the reputation of OANDA or the Licensed Material.
- (e) Licensee agrees not to reverse engineer the Licensed Material and shall not sell, resell or otherwise convey any or all of the information comprising Licensed Material, except as expressly permitted herein. Licensee represents and warrants that, except as permitted above, it will limit its use of Licensed Material solely for the Internal Use (as defined below) of Licensee. "Internal Use" shall mean access to and use of Licensed Material for performance of research and analysis, preparation of hard-copy research documents and reports (which may incorporate insubstantial amounts of data comprising Licensed Material as an incidental part of such research documents) and for other data processing use, analysis and distribution to the Licensee (if an individual) or within Licensee's own organization (if an entity) but not for redistribution of, or the provision of access to, Licensed Material to any third-party including but not limited to any clients or customers of Licensee or to any other non-Licensee persons or entities. If an entity, Licensee shall advise each of its employees having access to Licensed Material of the proprietary nature of Licensed Material and shall direct such employees to treat such information pursuant to the terms of this Agreement.

16.0 ASSIGNMENT

This Agreement may not be assigned by Licensee without OANDA's prior written consent. Subject to the foregoing, this Agreement will be binding upon and inure to the benefit of each party and its respective successors and permitted assigns.

17.0 DISPUTE RESOLUTION.

Except for the right of OANDA to apply to a court for injunctive relief or other such provisional remedy to prevent irreparable harm and for OANDA's right to file a suit against Licensee for any amounts owed under this Agreement, OANDA and Licensee agree that with respect to any controversy or claim arising

out of or relating to this Agreement that OANDA and Licensee will first work together in good faith to resolve the matter internally by escalating it to higher levels of management.

18.0 GENERAL PROVISIONS

18.1 Compliance with Laws.

Each party agree to comply with any federal, provincial or local laws applicable to it.

18.2 Currency.

All amounts stated in and payable under this Agreement will be denominated and payable in Canadian Dollars.

18.3 Language of Agreement.

Should a counterpart to this Agreement be prepared in a language other than English, then English will be the language of this Agreement and the English language counterpart will govern all disputes, performances and interpretations, and the counterpart in another language will be for convenience only and will not affect the performance or interpretation of this Agreement.

18.4 Export Controls.

Licensee agrees not to export or re-export, directly or indirectly, any Licensed Materials or Proprietary Information to any countries outside Canada except as permitted under the Export and Import Permits Act of Canada and any applicable federal, provincial or local laws.

18.5 Entire Agreement.

Subject to Section 18.13 (Incorporation by Reference), Licensee agrees that this Agreement comprises the entire understanding between Licensee and OANDA, and supersedes any prior written or oral agreements, representations and communications between Licensee and OANDA with respect to the subject-matter of this Agreement. OANDA and Licensee both agree that the United Nations Convention on Contracts for the International Sale of Goods will not apply to this Agreement.

18.6 Survival.

The terms and conditions of this Agreement that by their sense and context are intended to survive will survive the termination of this Agreement, including but not limited to Section 3.3 (Ownership), Articles 6.0 (Licensee Warranties), 8.0 (Confidentiality), 9.0 (Disclaimer of Warranties), 10.0 (Limitation of Liability), 11.0 (Indemnification), Section 13.3 (Effect of Termination), Article 17.0 (Dispute Resolution) and Article 18.0 (General Provisions).

18.7 Severability.

If any provision or part of any provision in this Agreement is held to be invalid or unenforceable, the remaining provisions will remain in full force.

18.8 Waiver.

OANDA and Licensee agree that the waiver of one breach under this Agreement by either of OANDA or Licensee will not constitute the waiver of any other breach or subsequent breach.

18.9 Governing Law.

The laws of the Province of Ontario, and the federal laws of Canada applicable therein, will govern this Agreement, and all matters arising out of or related to this Agreement.

18.10 No Right to Set Off.

Licensee agrees that Licensee has no right to set-off, at law or in equity.

18.11 Notices.

OANDA and Licensee agree that notices under this Agreement will be in writing and be delivered by personal delivery, by overnight or express courier service, or by email, addressed to the attention of that party's primary contact as set out below. A notice will be deemed delivered upon personal or email delivery or one business day after delivery by overnight or express courier service.

To OANDA:

OANDA (Canada) Corporation ULC 370 King Street West #302, P.O. Box 60 Toronto ON M5V 1J9 Canada

Phone: 1 877 OANDA FX Email: api@oanda.com

To Licensee:

To the address on file.

18.12 Incorporation by Reference.

This Agreement incorporates by reference the terms and conditions of the OANDA Customer Agreement. In the event of any inconsistency between this Agreement and the OANDA Customer Agreement, this Agreement shall govern.

18.13 Headings for Convenience Only.

The headings in this Agreement are intended solely for convenience and will be given no effect in the construction of this Agreement

18.14 Force Majeure.

OANDA shall not incur any liability to Licensee for any failure or delay in fulfilling its obligations under this Agreement for causes beyond its reasonable control, including, but not limited to, labor or industrial disturbances, acts of God, floods, lightning, utility or communication failures, earthquakes, acts of the public enemy, riots, insurrection, embargoes, blockages, actions, restrictions, regulations or orders of any government, agency or subdivision thereof.

18.15 Capitalized Terms.

Any capitalized terms not defined in this Agreement shall have the meaning ascribed thereto in the OANDA Customer Agreement.

OANDA (CANADA) CORPORATION ULC

ACCORD DE LICENCE API

Ce document d'accord API (« cet Accord ») énonce les modalités et conditions juridiquement contraignantes entre vous (« Titulaire de licence ») et OANDA (Canada) Corporation ULC (« OANDA »).

1.0 DÉFINITIONS

- (a) « Documentation » désigne la documentation standard d'OANDA, sur tout support, qui est fournie au titulaire de licence en vertu du présent accord, y compris les manuels, les spécifications, les instructions, les formulaires et copies complètes ou partielles de ce qui précède.
- (b) « Pratique OANDA » désigne le jeu informatique exclusif d'OANDA qui simule l'exécution de transactions de change et gère des comptes de change virtuels.
- (c) « Comptes OANDA » désigne le compte pratique OANDA et le compte et les sous-comptes du système OANDA du titulaire.
- (d) « API OANDA » désigne le produit logiciel propriétaire d'OANDA pour :
 - i. créer des interfaces personnalisées avec le système OANDA;
 - ii. accéder au flux de tarifs OANDA afin de récupérer les tarifs OANDA;
 - iii. accéder aux informations des comptes OANDA, y compris l'historique des transactions du compte; et
 - iv. créer des systèmes de négociation automatisés pour émettre des transactions vers le système OANDA ou la pratique OANDA.
- (e) « Flux de tarifs OANDA » désigne le flux en temps réel du système OANDA des taux OANDA.
- (f) « Taux OANDA » désigne les taux de change en temps réel.
- (g) « Système OANDA » désigne le système logiciel informatique exclusif d'OANDA permettant d'exécuter des transactions et de gérer des comptes de change.
- (h) « Accord avec les clients OANDA » désigne l'accord entre OANDA et le titulaire de licence en vertu duquel le titulaire de licence peut exploiter un compte OANDA sur le système OANDA.
- (i) « Frais de licence » désigne les frais que le Titulaire de licence est tenu de payer à OANDA pour l'octroi de licence sur les matériels sous licence.
- (j) « Matériels sous licence » désigne : (i) l'API OANDA; (ii) le flux de tarifs OANDA; (iii) les tarifs OANDA; (iv) la Documentation; (v) tout autre matériel fourni par OANDA en vertu du présent Accord; et (vi) toutes les mises à niveau, révisions, correctifs, mises à jour ou améliorations de ce qui précède.
- (k) « Informations exclusives » désigne les éléments sous licence, tout logiciel tiers sous licence avec ou dans le cadre des éléments sous licence, et toute information d'OANDA ou relative à OANDA, y compris, mais sans s'y limiter, toute information sur les produits ou les prix, les pratiques commerciales, techniques d'installation, procédures de maintenance, services et support, méthodes, stratégies, plans et toute autre information identifiée ou raisonnablement identifiable comme confidentielle et exclusive.
- (l) « Transaction » désigne une transaction en devises étrangères à des fins de négociation spéculative de devises ou de couverture du risque de change.
- (m) « Activité non autorisée » désigne toute activité de blanchiment d'argent, d'arbitrage, de scalping ou de chasse aux pépins, ou toute autre activité impliquant l'achat de devises sur un marché pour la revente immédiate sur un autre marché afin de profiter d'un écart ou d'une erreur de prix.

2.0 OCTROI DE LICENCE, PROPRIÉTÉ ET DROITS ASSOCIÉS

3.0 Octroi de licence.

Sous réserve du présent accord, OANDA accorde au titulaire de licence une licence limitée, non exclusive et résiliable pour utiliser les éléments sous licence pendant la durée du présent accord, uniquement dans le but de :

- (a) créer des interfaces personnalisées avec le système OANDA;
- (b) accéder au flux de tarifs OANDA afin de récupérer les tarifs OANDA;
- (c) accéder aux informations des comptes OANDA, y compris l'historique des transactions du compte; et
- (d) créer des systèmes de négociation automatisés pour émettre des transactions vers le système OANDA ou la pratique OANDA.

3.1 Limites d'utilisation.

Le titulaire de licence accepte de :

- (a) ne pas faire plus de copies des éléments sous licence que ce qui est nécessaire à l'installation par le titulaire de la licence des éléments sous licence et pour créer des copies de sauvegarde à des fins d'archivage ou de redémarrage d'urgence;
- (b) tenir un journal du nombre et de l'emplacement de tous les originaux et copies des éléments sous licence;
- (c) inclure les avis de droit d'auteur, de marque commerciale et de propriété d'OANDA sur toute copie complète ou partielle des éléments sous licence ou des informations exclusives sous la même forme et au même endroit que l'avis sur toute œuvre originale;
- (d) ne modifier aucune documentation, y compris les manuels d'utilisation;
- (e) ne pas modifier, traduire, procéder à une rétroingénierie, décompiler ou désassembler les éléments sous licence;
- (f) ne pas accorder de sous-licence, transférer, céder ou louer les éléments sous licence, autrement que dans les cas autorisés dans le present Accord;
- (g) utiliser le système OANDA et les éléments sous licence pour son propre usage interne uniquement;
- (h) ne permettre à aucun tiers d'utiliser le système OANDA ou les éléments sous licence;
- (i) ne pas transmettre, publier, diffuser, dupliquer, afficher, divulguer, proposer ou autrement fournir, sous quelque forme que ce soit, les tarifs OANDA à un tiers.

3.2 Propriété.

OANDA déclare qu'elle possède tous les droits, titres ou intérêts nécessaires sur les éléments sous licence, suffisants pour accorder au titulaire de la licence la licence énoncée dans le présent accord. Le titulaire de licence reconnaît qu'OANDA ou les concédants de licence d'OANDA sont propriétaires des éléments sous licence, y compris tous les droits d'auteur, brevets, secrets commerciaux, droits moraux et autres droits de propriété intellectuelle, et que le titulaire de licence n'a aucun droit, titre ou intérêt sur les éléments sous licence, à l'exception du droit de les utiliser comme le permet le présent accord. Le titulaire de licence accepte qu'OANDA soit propriétaire de toute amélioration ou modification apportée aux éléments sous licence. Le titulaire de licence reconnaît également qu'OANDA peut continuer à apporter des modifications et à améliorer les éléments sous licence et que ces modifications et améliorations seront la propriété d'OANDA.

4.0 LIVRAISON, INSTALLATION ET ASSISTANCE

4.1 Livraison et installation.

Dans les cinq (5) jours ouvrables suivant la date d'entrée en vigueur du présent accord, OANDA livrera électroniquement les éléments sous licence au titulaire de la licence. Tous les éléments sous licence seront envoyés à l'adresse courriel

désignée par le titulaire de licence, comme spécifié dans la section 18.12 (Avis). Le titulaire de licence accepte d'être responsable de l'installation des éléments sous licence.

4.2 Soutien.

Au cours des soixante (60) premiers jours suivant la date d'entrée en vigueur (la « Période initiale »), OANDA fournira au titulaire de licence jusqu'à deux heures gratuites de soutien téléphonique pendant les heures normales de soutien à la clientèle d'OANDA. Un soutien téléphonique supplémentaire pendant la Période initiale et une assistance téléphonique après la période initiale peuvent être achetés auprès d'OANDA au tarif en vigueur.

5.0 PRIX ET PAIEMENT

5.1 Frais de licence.

En contrepartie de la licence accordée dans le présent accord, le titulaire de la licence s'engage à payer les frais de licence à OANDA Frais, le cas échéant, conformément aux conditions qui y sont énoncées.

5.2 Modalités de paiement.

Aucun des paiements effectués en vertu du présent accord n'est remboursable. Tous les montants seront dus au moment où le service applicable est fourni ou où les dépenses sont engagées. Les sommes impayées trente (30) jours calendaires après la date d'échéance porteront intérêt à compter de la date d'échéance au taux de un et demi pour cent (1½ %) par mois. Il est essentiel d'agir rapidement pour effectuer tous les paiements dus en vertu du présent Accord.

5.3 Taxes.

Les frais de licence et autres montants indiqués dans le présent accord n'incluent pas les ventes, l'utilisation, la propriété, les accises, la valeur ajoutée, les recettes brutes ou autres taxes, ni les droits d'importation ou d'exportation, qui seront tous payés par le titulaire de la licence. Cette section ne s'applique pas aux impôts basés sur le revenu net d'OANDA ou aux cotisations des employés.

6.0 GARANTIES DU TITULAIRE DE LICENCE

Le titulaire de licence déclare, garantit et accepte que :

- (a) Il n'est pas en défaut de son Accord avec les clients d'OANDA;
- (b) L'exploitation de ses activités, le cas échéant, et ses transactions avec OANDA sont conformes à toutes les lois et réglementations applicables;
- (c) Aucun consentement ou approbation gouvernemental n'est requis pour l'exploitation de son entreprise, le cas échéant, ou pour ses transactions avec OANDA ou, si de tels consentements ou approbations sont requis, tous ces consentements et approbations ont été obtenus;
- (d) Il est bien informé en matière de négociation de devises et est capable de prendre ses propres décisions commerciales.

7.0 RECONNAISSANCE DES RISQUES

Le titulaire de licence reconnaît que :

- (a) il existe des risques sérieux associés à l'utilisation d'un système de négociation automatisé (« ATS ») à des fins de négociation de devises;
- (b) la mise au point et la programmation d'un système ATS est un processus complexe, subtil et minutieux. Des erreurs de conception et/ou de programmation ATS peuvent conduire à un comportement de négociation indésirable, erratique et/ou inattendu et peuvent entraîner d'importantes pertes de négociation, pouvant aller jusqu'à et y compris la perte de tous les fonds du compte OANDA;
- (c) un système ATS ne devrait être conçu, programmé et entretenu que par des personnes expertes et qualifiées dans ces domaines;

- (d) un système ATS doit être entièrement vérifié et testé dans l'environnement de pratique OANDA avant son utilisation dans le système OANDA;
- (e) les performances d'un système ATS doivent être étroitement surveillées et un système ATS utilisé dans le système OANDA ne doit pas être laissé fonctionner sans surveillance.

8.0 CONFIDENTIALITÉ

Le titulaire de licence maintiendra la confidentialité et ne divulguera ni n'utilisera aucune information exclusive, sans le consentement écrit exprès préalable d'OANDA, sauf dans la mesure permise par le présent accord. Le titulaire de licence accepte de :

- (a) limiter l'accès aux informations exclusives uniquement à ceux de ses employés, consultants et agents qui ont besoin d'accéder aux informations exclusives; et
- (b) veiller à ce que ces personnes soient liées par des obligations de confidentialité non moins strictes que celles énoncées dans le présent accord.

Le titulaire de licence accepte qu'une violation de ses obligations de confidentialité causera des dommages monétaires immédiats et irréparables à OANDA et que OANDA aura droit à une injonction en plus de tous les autres recours.

9.0 EXCLUSION DE GARANTIES

9.1 Exactitude et fiabilité des informations. Avis de non-responsabilité.

LES MATÉRIELS SOUS LICENCE ET LE SYSTÈME OANDA SONT FOURNIS « TELS QUELS ». SAUF DANS LA MESURE EXIGÉE PAR LA LOI APPLICABLE, OANDA NE FAIT AUCUNE GARANTIE NI DÉCLARATION D'AUCUNE SORTE CONCERNANT: (A) L'ACTUALITÉ, L'EXACTITUDE, L'OPPORTUNITÉ OU L'EXHAUSTIVITÉ DE TOUTE INFORMATION CONTENUE OU DISPONIBLE PAR L'UTILISATION DU SYSTÈME OANDA OU LES MATÉRIELS SOUS LICENCE, Y COMPRIS MAIS SANS LIMITATION LES TARIFS OANDA; (B) LES RÉSULTATS OBTENUS PAR LE TITULAIRE DE LA LICENCE OU TOUT TIERS DE L'UTILISATION DU SYSTÈME OANDA OU DES MATÉRIELS SOUS LICENCE; ET (C) TOUTE INFORMATION FOURNIE PAR DES TIERS ET ACCESSIBLE SUR OU PAR LE BIAIS DE L'UTILISATION DU SYSTÈME OANDA OU DES MATÉRIELS SOUS LICENCE.

9.2 Exclusion de garanties.

SAUF DANS LA MESURE EXIGÉE PAR LA LOI APPLICABLE, OANDA: (A) DÉCLINE TOUTE GARANTIE ET CONDITION EXPRESSE OU IMPLICITE, Y COMPRIS, SANS LIMITATION, TOUTE GARANTIE QUANT À LA NON-VIOLATION, À LA QUALITÉ MARCHANDE OU À L'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER; ET (B) NE GARANTIT PAS QUE LE SYSTÈME OANDA, LE MATÉRIEL SOUS LICENCE OU TOUT CONTENU DE CEUX-CI SERONT ININTERROMPUS OU EXEMPTS D'ERREURS, OU QUE LES DÉFAUTS SERONT CORRIGÉS.

9.3 Avis de non-responsabilité en matière de sécurité.

LE TITULAIRE DE LA LICENCE RECONNAÎT ET ACCEPTE QU'IL EST UNIQUEMENT ET EXCLUSIVEMENT RESPONSABLE DU CONTRÔLE, DU FONCTIONNEMENT ET DE LA SÉCURITÉ DES TRANSACTIONS ET DES COMMUNICATIONS EFFECTUÉES PAR SON ACCÈS OU L'UTILISATION DU SYSTÈME OANDA ET DES MATÉRIELS SOUS LICENCE. LE TITULAIRE DE LA LICENCE RECONNAÎT QU'IL EXISTE DES RISQUES ASSOCIÉS À L'UTILISATION D'UN SYSTÈME DE NÉGOCIATION D'EXÉCUTION DE TRANSACTION BASÉ SUR INTERNET, Y COMPRIS, MAIS SANS LIMITATION, LA DÉFAILLANCE DU MATÉRIEL, DU LOGICIEL ET DES CONNEXIONS INTERNET. LE TITULAIRE DE LICENCE RECONNAÎT QUE OANDA NE CONTRÔLE PAS LA PUISSANCE DU SIGNAL, SA RÉCEPTION OU LE ROUTAGE SUR INTERNET, LA CONFIGURATION DE L'ÉQUIPEMENT DU TITULAIRE DE LICENCE OU LA FIABILITÉ DE SA CONNEXION, ET OANDA NE POURRA ÊTRE RESPONSABLE DES PANNES DE COMMUNICATION, PERTURBATIONS, ERREURS, DISTORSIONS OU RETARDS QUE LE TITULAIRE POURRAIT SUBIR LORSQU'IL NÉGOCIE VIA INTERNET EN UTILISANT LE SYSTÈME OANDA OU LES MATÉRIELS SOUS LICENCE.

9.4 Avertissement concernant les risques liés à la négociation.

LE TITULAIRE DE LA LICENCE RECONNAÎT QUE LA NÉGOCIATION DE DEVISES, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, LA NÉGOCIATION DE DEVISES SUR MARGE, EST L'UNE DES FORMES D'INVESTISSEMENT LES PLUS RISQUÉES DISPONIBLES SUR LES MARCHÉS FINANCIERS ET CONVIENT UNIQUEMENT AUX INSTITUTIONS ET AUX INVESTISSEURS INDIVIDUELS BIEN INFORMÉS ET AVERTIS. LE TITULAIRE DE LA LICENCE RECONNAÎT QUE LE SYSTÈME OANDA ET LES MATÉRIELS SOUS LICENCE PERMETTENT AU TITULAIRE DE LICENCE D'ÉCHANGER DES DEVISES ÉTRANGÈRES SUR UNE BASE À HAUT EFFET DE LEVIER. LE TITULAIRE DE LA LICENCE COMPREND ET RECONNAÎT QUE SELON LE MONTANT DE L'EFFET DE LEVIER UTILISÉ PAR LE TITULAIRE DE LA LICENCE, UN CHANGEMENT DES TAUX DE CHANGE POURRAIT AMENER LE TITULAIRE DE LA LICENCE À PERDRE UNE PARTIE OU LA TOTALITÉ DE SON INVESTISSEMENT. LE TITULAIRE DE LA LICENCE RECONNAÎT QU'IL EST CONSCIENT DES RISQUES LIÉS À LA NÉGOCIATION EN UTILISANT LE SYSTÈME OANDA ET LES MATÉRIELS SOUS LICENCE ET QU'IL DOIT UTILISER ET ACCÉDER AU SYSTÈME OANDA ET AUX MATÉRIELS SOUS LICENCE À SES PROPRES RISQUES.

10.0 LIMITATION DE RESPONSABILITÉ

10.01 Limitation de responsabilité.

L'UTILISATION DU SYSTÈME OANDA ET DES MATÉRIELS SOUS LICENCE EST AUX PROPRES RISQUES DU TITULAIRE DE LA LICENCE, ET LE TITULAIRE ASSUME L'ENTIÈRE RESPONSABILITÉ ET LE RISQUE DE PERTE QU'IL PEUT SUBIR À LA SUITE DE L'UTILISATION OU DE L'ACCÈS AU SYSTÈME OANDA ET DES MATÉRIELS SOUS LICENCE, OU DU TÉLÉCHARGEMENT DE TOUT CONTENU SUR CEUX-CI. SAUF DANS LA MESURE QUE LA RESPONSABILITÉ EN VERTU DE TOUTE LOI OU RÉGLEMENTATION APPLICABLE NE PEUT ÊTRE EXCLUE: (A) OANDA N'EST PAS RESPONSABLE DES PERTES OU DOMMAGES DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT RÉSULTANT D'INFORMATIONS OU DE PRIX (Y COMPRIS SANS LIMITATION LES INFORMATIONS SUR LES TAUX D'OANDA) PUBLIÉS SUR OU FOURNI VIA LE SYSTÈME OANDA OU LES MATÉRIELS SOUS LICENCE, OU TOUTE ERREUR OU OMISSION DU SYSTÈME OANDA OU DES MATÉRIELS SOUS LICENCE; (B) OANDA N'ASSUME AUCUNE RESPONSABILITÉ DÉCOULANT DES COMMANDES, DES DÉCISIONS D'INVESTISSEMENT OU DES ACHATS DE BIENS OU SERVICES DE TIERS (Y COMPRIS LES INSTRUMENTS FINANCIERS ET LES DEVISES) BASÉS SUR LES INFORMATIONS PUBLIÉES OU FOURNIES PAR L'INTERMÉDIAIRE DU SYSTÈME OANDA OU DES MATÉRIELS SOUS LICENCE; ET (C) EN AUCUN CAS OANDA OU SES DIRIGEANTS, DIRECTEURS, EMPLOYÉS, AGENTS, VENDEURS, FOURNISSEURS OU DISTRIBUTEURS NE SERONT RESPONSABLES EN VERTU DU PRÉSENT ACCORD ENVERS LE TITULAIRE DE LICENCE OU TOUT TIERS POUR TOUTE PERTE OU TOUS DOMMAGES INDIRECTS, SPÉCIAUX, ACCESSOIRES, PUNITIFS OU CONSÉCUTIFS OU TOUT AUTRE DOMMAGE SIMILAIRE SELON TOUTE THÉORIE DE RESPONSABILITÉ (QUE CE SOIT PAR CONTRAT, DÉLIT, RESPONSABILITÉ STRICTE OU TOUTE AUTRE THÉORIE), QUI SONT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT ATTRIBUABLES À L'UTILISATION OU À L'INCAPACITÉ D'UTILISER LE SYSTÈME OANDA OU LES MATÉRIELS SOUS LICENCE, OU TOUT SON CONTENU, MÊME SI OANDA A ÉTÉ INFORMÉ DE CETTE POSSIBILITÉ.

10.2 Responsabilité cumulative.

LA RESPONSABILITÉ CUMULATIVE TOTALE D'OANDA ENVERS LE TITULAIRE DE LICENCE POUR TOUTE PERTE, TOUT COÛT, TOUTE RÉCLAMATION OU TOUS DOMMAGES QUELS QU'ILS SOIENT DÉCOULANT DE OU LIÉS À CET ACCORD NE DÉPASSERA PAS LE MONTANT DES DROITS DE LICENCE PAYÉS PAR LE TITULAIRE DE LICENCE À OANDA EN VERTU DE CET ACCORD AU COURS DES TROIS MOIS PRÉCÉDANT LA DATE À LAQUELLE UNE TELLE CAUSE D'ACTION EST SURVENUE POUR LA PREMIÈRE FOIS. CETTE LIMITATION DE RESPONSABILITÉ ÉTAIT ET EST UNE PARTIE EXPRESSE DE LA NÉGOCIATION ENTRE OANDA ET LE TITULAIRE DE LA LICENCE ET UN FACTEUR DE CONTRÔLE DANS LA FIXATION DES FRAIS PAYABLES À OANDA EN VERTU DU PRÉSENT ACCORD.

11.0 INDEMNISATION

Le titulaire de licence s'engage à défendre, indemniser et dégager OANDA de toute responsabilité contre toutes réclamations, pertes, responsabilités, récompenses et tous coûts (y compris les frais et dépenses juridiques) découlant de ou liés à : (a) la violation par le titulaire de licence du présent Accord; (b) l'utilisation par le titulaire de licence du système OANDA ou des éléments sous licence en violation du présent Accord; (c) la violation par le titulaire de licence de l'un des droits d'OANDA, y compris, mais sans s'y limiter, tout droit de propriété intellectuelle; (d) la violation par le titulaire de licence de toute loi, règle ou réglementation applicable; (e) tout manquement de la part du titulaire de licence à maintenir la sécurité de tout dispositif ou procédure de sécurité utilisé dans ou en association avec le système OANDA ou les éléments sous licence; et (f) toute réclamation de tiers découlant de, ou liée à, l'utilisation ou l'incapacité d'utiliser le système OANDA, les éléments sous licence ou toute transaction en résultant.

12.0 MODIFICATIONS APPORTÉES AUX MATÉRIELS SOUS LICENCE

12.1 Modifications apportées aux sous licence.

OANDA peut modifier, suspendre, résilier ou interrompre tout aspect des éléments sous licence, y compris la disponibilité de tous services, informations ou fonctions accessibles au moyen des éléments sous licence, avec un préavis d'au moins un (1) jour au titulaire de la licence.

12.2 Révisions de l'API OANDA.

OANDA peut, de temps à autre, fournir au titulaire de licence des révisions des éléments sous licence (les « éléments sous licence révisés »). Le titulaire de la licence doit cesser d'utiliser toutes les versions antérieures des éléments sous licence en faveur des éléments sous licence révisés. Bien que l'intention d'OANDA soit que les éléments sous licence révisés soient rétrocompatibles avec la version immédiatement antérieure des éléments sous licence, OANDA ne garantit pas qu'il en sera ainsi, et OANDA n'aura aucune responsabilité de quelque nature que ce soit envers le titulaire de licence en cas de défaillance des éléments sous licence révisés à ce qu'ils soient rétrocompatibles avec toute version antérieure des éléments sous licence.

13.0 RÉSILIATION

13.1 Résiliation sur préavis.

Chaque partie peut résilier le présent accord moyennant un préavis écrit d'au moins un (1) jour à l'autre partie.

13.2 Résiliation motivée.

Si:

- (a) Le titulaire de licence est en défaut ou en violation de tout engagement, obligation ou condition contenue dans le présent Accord ou dans l'Accord du client OANDA, et si ce défaut n'est pas corrigé dans les dix (10) jours suivant la réception d'un avis écrit de la part d'OANDA;
- (b) Toute représentation ou garantie faite par le titulaire de licence dans le présent Accord ou dans l'Accord du client OANDA L'Accord s'avère être ou avoir été incorrect ou trompeur à tous égards importants;
- (c) Le titulaire de licence se livre à une activité non autorisée;
- (d) L'utilisation par le titulaire de licence de l'API OANDA cause des dommages à la plateforme d'OANDA;
- (e) Le titulaire de licence contrevient aux dispositions de l'article 15.0 des présentes;
- (f) Le titulaire de licence effectue une cession en faillite ou effectue toute autre cession au profit des créanciers, est déclaré en faillite ou dépose une requête ou une proposition pour profiter de tout acte d'insolvabilité; ou
- (g) un fiduciaire, un séquestre, un séquestre-gestionnaire, un séquestre intérimaire ou une autre entité dotée de pouvoirs similaires est nommé à l'égard du titulaire de licence ou à l'égard de la totalité ou de toute partie substantielle de ses biens ou de ses actifs,

 Page 6 de 9

alors OANDA peut, à sa discrétion, suspendre immédiatement l'utilisation par le titulaire de la licence de son compte système OANDA et/ou résilier le présent Accord sans autre avis écrit.

13.3 Effet de la résiliation

Immédiatement après la résiliation du présent Accord pour quelque raison que ce soit :

- (a) la licence d'utilisation des éléments sous licence sera immédiatement révoquée;
- (b) Le titulaire de licence détruira ou retournera immédiatement à OANDA tous les matériels sous licence et exclusifs Informations, et en cas de destruction, le titulaire de licence fournira à OANDA la documentation certifiant cette destruction;
- (c) Le titulaire de licence paiera à OANDA tous les montants impayés dus à OANDA, y compris, mais sans s'y limiter, les frais de licence; et
- (d) aucun remboursement ne sera payable au titre des frais de licence ou d'autres montants payés en vertu des présentes.

14.0 NON-ARBITRAGE

Le titulaire de licence accepte et reconnaît qu'il ne doit pas utiliser le système OANDA ou les éléments sous licence afin de se livrer à une activité non autorisée. OANDA se réserve le droit d'annuler toute transaction si, de l'avis raisonnable d'OANDA, cette transaction impliquait une activité non autorisée.

15.0 UTILISATION DES DONNÉES

- (a) Le titulaire de licence accepte de ne pas communiquer, revendre ou autrement rendre disponible, ou permettre que soit communiqué ou autrement mis à disposition, tout Matériel sous licence (ou toute partie de celui-ci) à un tiers, et qu'il ne retransmettra pas les mêmes depuis ses locaux à quelque fin que ce soit, y compris la retransmission vers d'autres locaux du titulaire de licence, sans l'autorisation écrite d'OANDA.
- (b) Dans le cas où le titulaire de licence prendrait connaissance d'une utilisation non autorisée par un tiers du matériel sous licence concédé au titulaire de licence, ce dernier en informera OANDA dans les plus brefs délais. Le titulaire de licence coopérera ensuite avec OANDA pour enquêter à ce sujet.
- (c) Dans la mesure où l'utilisation réelle du matériel sous licence par le titulaire de la licence dépasse à tout moment l'autorisation spécifiée ci-dessous, OANDA se réserve le droit d'imposer, et le titulaire de la licence s'engage par la présente à payer, les frais en vigueur d'OANDA correspondant à l'utilisation réelle du matériel sous licence par le titulaire de la licence. Toute violation de ces dispositions peut être considérée par OANDA comme une violation substantielle des termes du présent Accord.
- (d) Le titulaire de licence accepte qu'il ne doit pas utiliser le matériel sous licence :
 - (i) pour diffamer, abuser, harceler, menacer ou violer de toute autre manière les droits légaux d'un tiers;
 - (ii) en association avec la vente de tout service ou produit qui est discriminatoire, obscène, diffamatoire, indécent ou illégal, ou qui, de l'avis raisonnable d'OANDA, aurait une incidence négative sur la réputation d'OANDA ou du matériel sous licence.
- (e) Le titulaire de licence s'engage à ne pas faire d'ingénierie inverse sur le matériel sous licence et ne doit pas vendre, revendre ou autrement transmettre tout ou partie des informations composant le matériel sous licence, sauf dans les cas expressément autorisés dans les présentes. Le titulaire de licence déclare et garantit que, sauf dans les cas autorisés ci-dessus, il limitera son utilisation du matériel sous licence uniquement à l'usage interne (comme défini ci-dessous) du titulaire de licence. « Utilisation interne » désigne l'accès et l'utilisation du matériel sous licence pour l'exécution de recherches et d'analyses, la préparation de documents et de rapports de recherche sur papier (qui peuvent incorporer des quantités non substantielles de données comprenant le Matériel sous licence comme partie accessoire de ces documents de recherche) et pour d'autres utilisations, analyses et distributions de traitement de données au titulaire de licence (s'il s'agit d'un individu) ou au sein de la propre organisation du titulaire de licence (s'il s'agit d'une entité), mais pas pour la redistributions de traitement de licence (s'il s'agit d'une entité), mais pas pour la redistributions de traitement de licence (s'il s'agit d'une entité), mais pas pour la redistributions de la propre organisation du titulaire de licence (s'il s'agit d'une entité), mais pas pour la redistributions de licence (s'il s'agit d'une entité), mais pas pour la redistributions de licence (s'il s'agit d'une entité).

fourniture d'accès au matériel sous licence à un tiers, y compris, mais non limité à tous les clients du titulaire de la licence ou à toute autre personne ou entité non titulaire de licence. S'il s'agit d'une entité, le titulaire de licence doit informer chacun de ses employés ayant accès au matériel sous licence de la nature exclusive de ce matériel et doit ordonner à ces employés de traiter ces informations conformément aux termes du présent Accord.

16.0 AFFECTATION

Le présent Accord ne peut être cédé par le titulaire de licence sans le consentement écrit préalable d'OANDA. Sous réserve de ce qui précède, le présent Accord liera et s'appliquera au bénéfice de chaque partie et de ses successeurs et ayants droit autorisés respectifs.

17.0 RÉSOLUTION DES LITIGES.

À l'exception du droit d'OANDA de demander à un tribunal une injonction ou tout autre recours provisoire pour éviter un préjudice irréparable et du droit d'OANDA d'intenter une action en justice contre le titulaire de licence pour tout montant dû en vertu du présent accord, OANDA et le titulaire de licence conviennent qu'en ce qui concerne toute controverse ou réclamation découlant

ou liée au présent Accord selon laquelle OANDA et le titulaire de licence travailleront d'abord ensemble de bonne foi pour résoudre le problème en interne en le transmettant aux niveaux supérieurs de gestion.

18.0 DISPOSITIONS GÉNÉRALES

18.1 Conformité aux lois.

Chaque partie s'engage à se conformer à toutes les lois fédérales, provinciales ou locales qui lui sont applicables.

18.2 Devise.

Tous les montants indiqués et payables en vertu du présent Accord seront libellés et payables en Dollars canadiens.

18.3 Langue de l'Accord.

Si une contrepartie au présent Accord est préparée dans une langue autre que l'anglais, alors l'anglais sera la langue du présent Accord et la contrepartie en langue anglaise régira tous les litiges, performances et interprétations, et la contrepartie dans une autre langue sera uniquement pour des raisons de commodité et n'affectera pas l'exécution ou l'interprétation du présent Accord.

18.4 Contrôles des exportations.

Le titulaire de licence s'engage à ne pas exporter ou réexporter, directement ou indirectement, tout matériel sous licence ou information exclusive vers des pays à l'extérieur du Canada, sauf dans la mesure permise par la Loi sur les licences d'exportation et d'importation du Canada et par toute loi fédérale, provinciale ou locale applicable.

18.5 Intégralité de l'Accord.

Sous réserve de l'article 18.13 (Incorporation par renvoi), le titulaire de licence accepte que le présent Accord comprenne l'intégralité de l'Accord entre le titulaire de licence et OANDA et remplace tout accord, représentation et communication écrit ou oral antérieur entre le titulaire de licence et OANDA en ce qui concerne l'objet du présent Accord. OANDA et le titulaire de licence conviennent tous deux que la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises ne s'appliquera pas à cet Accord.

18.6 Survie.

Les modalités du présent Accord qui, de par leur sens et leur contexte, sont destinées à survivre la résiliation du présent Accord y survivront, y compris, mais sans s'y limiter, la Section 3.3 (Propriété), les articles 6.0 (Garanties du titulaire de licence), 8.0 (Confidentialité), 9.0 (Exclusion de garanties), 10.0 (Limitation de responsabilité), 11.0 (Indemnisation), Section 13.3 (Effet de la résiliation), Article 17.0 (Résolution des litiges) et Article 18.0 (Dispositions générales).

18.7 Divisibilité.

Si une disposition ou une partie d'une disposition du présent Accord est jugée invalide ou inapplicable, les dispositions restantes resteront pleinement en vigueur.

Page 8 de 9

18.8 Renonciation.

OANDA et le titulaire de licence conviennent que la renonciation à une violation en vertu du présent Accord par OANDA ou le titulaire de licence ne constituera pas la renonciation à toute autre violation ou violation ultérieure.

18.9 Loi applicable.

Les lois de la province de l'Ontario et les lois fédérales du Canada qui y sont applicables régiront le présent Accord et toutes les questions en découlant ou qui y sont liées.18.10 Aucun droit de compensation.

Le titulaire de licence convient n'avoir aucun droit à compensation, en droit ou en équité.

18.11 Avis.

OANDA et le titulaire de licence conviennent que les notifications en vertu du présent Accord seront faites par écrit et livrées personnellement, par service de messagerie express ou de nuit, ou par courrier électronique, adressées à l'attention de la personne-ressource principale de cette partie, comme indiqué ci-dessous. Un avis sera réputé livré lors de sa livraison personnelle ou par courrier électronique ou un jour ouvrable après la livraison par service de messagerie express ou de nuit.

Destinataire : OANDA :

OANDA (Canada) Corporation ULC 370 King Street West bureau 302, boîte postale 60 Toronto Ont., M5V 1J9 Canada

Téléphone: 1 877 OANDA

FX Courriel: api@oanda.com

Destinataire:

Titulaire de licence :

L'adresse aux dossiers.

18.12 Incorporation par référence.

Le présent Accord intègre par référence les modalités de l'Accord avec les clients OANDA. En cas d'incompatibilité entre le présent Accord et l'Accord avec les clients OANDA, le présent Accord prévaudra.

18.13 Rubriques pour des raisons de commodité uniquement.

Les rubriques de cet accord sont uniquement destinées à des fins de commodité et n'auront aucun effet dans la l'effet de cet accord.

18.14 Force majeure.

OANDA n'encourra aucune responsabilité envers le titulaire de licence pour tout manquement ou retard dans l'exécution de ses obligations en vertu du présent Accord pour des raisons au-delà de son contrôle, qu'il a exercé de manière raisonnable, y compris, mais sans s'y limiter, les perturbations du travail ou industrielles, les catastrophes naturelles, les inondations, la foudre, les services publics ou les pannes de communication, tremblements de terre, actes de l'ennemi public, émeutes, insurrection, embargos, blocages, actions, restrictions, réglementations ou ordres de tout gouvernement, agence ou subdivision de celui-ci.

18.15 Termes en majuscules.

Tous les termes en majuscules non définis dans le présent Accord auront le sens qui leur est attribué dans l'Accord avec les clients OANDA.

Page 9 de 9